



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Camières

Catillon-sur-Sambre

Catillon-sur-Sambre

Catillon-sur-Sambre

Catillon-sur-Sambre

Catillon-sur-Sambre

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maréty

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villiers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT

Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie COUTURIER

Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER

Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE

Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Peggy SZOPA

Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET

Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Didier BONIFACE

Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Jean-Pierre MAILLIARD

Christian DERVAUX(S)
Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET

Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK

Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE
Bernard LECOLIER
Bruno VILAIN(S)

Sylvie DECRESSONIERE
Annie DORLOT(S)
Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE

Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY

Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN

Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE(S)
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Paul CAILLIEZ
Laurent GOASCIASZEK(S)
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERRE

Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

OBJET: CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS – NRA ZO QUIÉVY

Monsieur le Président expose que, préalablement à la prise de compétence par la Communauté de Communes d'actions destinées à favoriser « l'accès aux technologies de l'information et de la communication et permettant le développement de ces technologies », la commune de Quiévy s'est associée à la Communauté de Communes du Pays Solesmois en vue de la réalisation de travaux pour la mise en place d'armoires NRA ZO.

La Communauté de Communes est, suite à la prise de compétence, substituée à la commune de Quiévy.

Il convient donc de procéder au remboursement des sommes engagées par la Communauté de Communes du Pays Solesmois au titre de la commune de Quiévy à savoir :

1/ Dépenses d'investissement :

- total des travaux = 166 846,47 € TTC
- subventions perçues = 111 602,99 €
- FCTVA = 21 597,96 €

somme à rembourser à la C.C.P.S. = 33 645,52 €

2/ Dépenses de fonctionnement :

- maintenance = 2 507,53 €/an
- étude et mise en place du prolongement du câble optique = 3 357,47 €
- électricité = au prorata de la facture détaillée

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce point et à autoriser le Président à signer la convention de remboursement y afférant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 juillet 2012 et de la publication
Le 04 juillet 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 juillet 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification *et/ou* de sa publication.